

Règlement de l'Espace "Nouveaux Talents Cynégétiques"

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage 2026

1. Présentation de l'Espace "Nouveaux Talents Cynégétiques"

L'Espace "Nouveaux Talents Cynégétiques" a été créé pour offrir une opportunité unique aux nouveaux artistes et artisans de se faire une place dans le monde de l'art cynégétique. Cet espace met en lumière de jeunes talents afin qu'ils puissent se faire connaître, exposer leurs œuvres et nouer des contacts lors du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Pour cette **4^e édition en 2026**, 6 talents seront sélectionnés pour exposer **3 de leurs œuvres** au sein de cet espace.

2. Conditions de Candidature

- Les candidats doivent être dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, couteliers, photographes ou artisans, avec des œuvres ayant un caractère cynégétique marqué.
 - Les œuvres proposées doivent refléter un lien direct avec l'univers de la chasse, de la nature ou de la faune sauvage.
-

3. Dossier de Candidature

- **Date limite** : Les dossiers doivent être envoyés avant le **30 novembre 2025**.
 - **Contenu du dossier** :
 - Une lettre de motivation.
 - Une description de la démarche artistique et des œuvres proposées.
 - Tout autre élément pertinent permettant d'apprécier le travail (portfolio, photos...).
 - **Envoi des dossiers** : Les candidatures sont à adresser par email à **ff@versicolor**.
-

4. Sélection et Confirmation

- La sélection des candidats retenus se fera courant **décembre 2025**.
 - Les résultats seront communiqués **au plus tard le 22 décembre 2025** par email.
 - Le comité de sélection est composé de l'organisation du Salon, de Stéphane Alsac et de la FICIF.
 - Après sélection, les talents devront confirmer leur participation dans un délai d'une semaine.
-

5. Participation et Engagement

Les talents sélectionnés bénéficieront du statut d'**exposant** et auront les mêmes droits et devoirs que les autres exposants du Salon. À ce titre :

- Ils recevront le **guide de l'exposant** afin de les aider à préparer et organiser leur stand.
- Ils devront être présents sur leur espace durant **toute la durée du Salon**, du vendredi 27 mars matin au lundi 30 mars soir.
- L'installation pourra se faire dès le **jeudi 26 mars 2026**.
- Les déplacements, l'hébergement, la restauration et autres frais restent à la charge exclusive des participants.
- Ils seront mis en relation les uns avec les autres afin de pouvoir échanger en amont, se présenter et s'organiser s'ils le souhaitent.

Pour finaliser leur inscription, les talents retenus devront également :

- S'acquitter des frais de dossier d'un montant de **300 € HT** auprès de l'organisation.
 - Remplir et signer un document officiel confirmant leur présence.
-

6. Avantages Offerts aux Nouveaux Talents Cynégétiques

- Un espace dédié leur sera attribué pour exposer **3 de leurs œuvres**.
 - Accès gratuit au Salon en tant qu'exposant pour le participant et **2 accompagnateurs**.
 - Chaque talent sera automatiquement inscrit au **Concours du Prix FICIF**, remis lors de l'événement :
 - **Prix FICIF** : L'artiste ou l'artisan lauréat verra son œuvre primée achetée directement par la FICIF.
 - Un tirage d'art sera également offert par **Stéphane Alsac** au gagnant du Prix FICIF.
-

7. Communication et Visibilité

Après l'événement :

- Tous les participants bénéficieront d'une mise en avant sur les réseaux sociaux du Salon de la Chasse courant 2026 pour valoriser leur travail.
 - Le gagnant du Prix FICIF fera l'objet d'un article dédié dans l'un des magazines du groupe **Versicolor**.
-

8. Dispositions Finales

- Les artistes/artisans sélectionnés s'engagent à exposer uniquement 3 œuvres.

- L'organisation se réserve le droit d'exclure un candidat retenu en cas de comportement inapproprié ou irrespectueux envers l'organisation.

Pour toute question ou information complémentaire, contactez-nous à l'adresse suivante :

 ff@versicolor